Public Safety Canada | Sécurité publique Canada

ARCHIVED - Archiving Content

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

Canada

Correctional Service Canada | Service correctionnel Canada

CORRECTIONAL RESEARCH AND DEVELOPMENT
RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT CORRECTIONNELS

Résumé de recherche

Délinquants condamnés pour un homicide, une infraction sexuelle, un vol qualifié ou une infraction liée à la drogue dans le système correctionnel fédéral : revue de fin d'année 1995

HV
7415
M69h
1995
F

Résumé de recherche

Délinquants condamnés pour un homicide, une infraction sexuelle, un vol qualifié ou une infraction liée à la drogue dans le système correctionnel fédéral : revue de fin d'année 1995

LIBRARY
SOLICITOR GENERAL CANADA
SEP 4 1997
BIBLIOTHÈQUE
SOLLICITEUR GÉNÉRAL CANADA
OTTAWA (ONTARIO)
K1A 0P8

Ce rapport est également disponible en anglais. This report is also available in English. Should additional copies be required, they can be obtained from Correctional Research and Development, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Avenue West, Ottawa, Ontario, K1A 0P9. Veuillez vous adresser au Secteur de recherche et développement, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

Avril 1996 - B13

HV
7415
M69h
1995
F

DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR UN HOMICIDE, UNE INFRACTION SEXUELLE, UN VOL QUALIFIÉ OU UNE INFRACTION LIÉE À LA DROGUE DANS LE SYSTÈME CORRECTIONNEL FÉDÉRAL : REVUE DE FIN D'ANNÉE 1995

par

Laurence L. Motiuk Raymond L. Belcourt

Division de la recherche
Service correctionnel du Canada

Copyright of this document does not belong to the Crown. Proper authorization must be obtained from the author for any intended use.

Les droits d'auteur du présent document n'appartiennent pas à l'État. Toute utilisation du contenu du présent document doit être approuvée préalablement par l'auteur.

Avril 1996

TABLE DES MATIÈRES

		PAGE
I.	INTRODUCTION	1
II.	DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR HOMICIDE	3
III.	DÉLINQUANTS SEXUELS	7
IV.	DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR VOL QUALIFIÉ	11
V.	DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR DES INFRACTIONS LIÉES À LA DROGUE	15
VI.	TABLEAUX RÉCAPITULATIFS	19

I : INTRODUCTION

Le Service correctionnel du Canada (SCC) recueille systématiquement sur les délinquants sous responsabilité fédérale (soit ceux purgeant une peine de deux ans ou plus) des renseignements démographiques et sur l'administration des peines. En 1993, le SCC a remplacé le Système d'information sur les détenus (SID) par le Système de gestion des détenus (SGD). Jusque-là, les statistiques sur la population carcérale étaient diffusées au moyen de publications trimestrielles et d'analyses sélectives mensuelles établies à partir du Système de profil de la population carcérale (SPPC). Il faut donc faire preuve de circonspection dans toute comparaison des données du SGD aux données des années antérieures.

Le présent rapport résume les données recueillies une deuxième fois[1] sur les délinquants condamnés pour homicide, infraction sexuelle, vol qualifié ou infraction liée à la drogue dans le système correctionnel fédéral. Ces chiffres de la fin de l'année 1995 indiquent la proportion et le nombre des délinquants dans ces catégories sous responsabilité fédérale. Le nombre total de ces délinquants se trouve probablement sous-estimé, mais les profils statistiques présentés dans ce rapport donnent une idée générale de la proportion de ces délinquants dans la population carcérale ainsi que de leurs caractéristiques. On trouvera dans ce rapport des répartitions selon le niveau de sécurité, le type de liberté et la région. On y compare ces

Nota : Les délinquants suivants de la table de la situation actuelle des délinquants (SGD) ont été exclus de la définition de la population carcérale fédérale actuelle : décédés, en liberté sous caution, peine purgée, suspension-illégalement en liberté, et suspension-détention temporaire.

[1] L.L. Motiuk et R.L. Belcourt, Profil statistique des délinquants condamnés pour un homicide, une infraction sexuelle, un vol qualifié ou une infraction liée à la drogue dans le système correctionnel fédéral (Ottawa : Service correctionnel du Canada, 1995).

chiffres avec ceux de la fin de l'année 1994 afin de dégager des tendances. On y trouvera en outre des statistiques descriptives selon le sexe, l'âge, l'origine ethnique et la nature des infractions commises.

II : DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR HOMICIDE

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Au Canada, sont classés comme étant un homicide : le meurtre au premier degré, le meurtre au deuxième degré, l'homicide involontaire et l'infanticide. Sont exclus : les décès par négligence criminelle ou par suicide, les décès accidentels et l'homicide justifiable.

Bien que les homicides représentent **moins de 1 %** de tous les crimes violents, les organismes du système de justice pénale recueillent des statistiques sur ce type de crimes depuis 1961, en vue d'en suivre de près l'ampleur et les tendances.

Voici la revue de fin d'année 1995 des données statistiques qui existent sur les délinquants condamnés pour homicide et se trouvant alors sous responsabilité fédérale.

SITUATION ACTUELLE

Nombre total de délinquants condamnés pour homicide

- Le 31 décembre 1995, le Système de gestion des détenus du SCC a révélé qu'il y avait au total **4 318** délinquants sous responsabilité fédérale condamnés pour homicide, ce qui représentait près du **cinquième (19 %)** de l'ensemble de la population carcérale sous responsabilité fédérale.

Délinquants condamnés pour homicide incarcérés

- Le 31 décembre 1995, il y avait **2 784** délinquants incarcérés pour homicide dans des établissements fédéraux et ils représentaient environ **le cinquième (20,5 %)** de tous les délinquants incarcérés sous responsabilité fédérale.

- Environ **852** des délinquants sous responsabilité fédérale condamnés pour homicide étaient incarcérés dans des établissements **à sécurité maximale, 1 568** se trouvaient dans des établissements **à sécurité moyenne** et **364** étaient incarcérés dans des établissements **à sécurité minimale.**

 Répartition :
 . sécurité minimale : **13,1 %** de tous les délinquants condamnés pour homicide;
 . sécurité moyenne : **56,3 %** de tous les délinquants condamnés pour homicide;
 . sécurité maximale : **29,7 %** de tous les délinquants condamnés pour homicide.

Délinquants condamnés pour homicide en liberté sous condition

- Le 31 décembre 1995, il y avait **1 534** délinquants condamnés pour homicide qui se trouvaient en liberté sous condition et ils représentaient **16,7 %** de tous les délinquants sous responsabilité fédérale bénéficiant d'une liberté sous condition.

 Répartition :
 . **212, soit 13,8 %** étaient en semi-liberté;
 .**1 213, soit 79,1 %** étaient en liberté conditionnelle totale;
 . **108, soit 7,1 %** étaient en liberté d'office.

RÉPARTITION, PAR RÉGION, DES DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR HOMICIDE

- Ce sont les **régions de l'Ontario et du Québec** qui comptent **le plus** de délinquants condamnés pour homicide, chacune comptant un peu plus **du quart** de l'ensemble des délinquants condamnés pour homicide.

- Si l'on compare, pour chaque région, la proportion des délinquants condamnés pour homicide et la proportion de l'ensemble des délinquants, on constate que, dans **les régions du Pacifique et de l'Ontario**, la proportion des délinquants condamnés pour homicide est **plus grande** que la proportion de l'ensemble des délinquants.

- Répartition :
 . Atlantique : **6,7 %** des délinquants condamnés pour homicide contre **9,8 %**de tous les délinquants (une **moins grande proportion** de délinquants condamnés pour homicide);
 . Québec : **27,2 %** des délinquants condamnés pour homicide contre **29,2 %** de tous les délinquants (une **moins grande proportion** de délinquants condamnés pour homicide);
 . Ontario : **29,7 %** des délinquants condamnés pour homicide contre **27,1 %** de tous les délinquants (une **plus grande proportion** de délinquants condamnés pour homicide);
 . Prairies : **18,6 %** des délinquants condamnés pour homicide contre **20,5%** de tous les délinquants (une **moins grande proportion** de délinquants condamnés pour homicide);
 . Pacifique : **17,8 %** des délinquants condamnés pour homicide contre **13,5 %** de tous les délinquants (une **plus grande proportion** de délinquants condamnés pour homicide).

TENDANCES DANS LA POPULATION DES DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR HOMICIDE

- La population des délinquants condamnés pour homicide a diminué par rapport à l'ensemble des délinquants condamnés pour homicide au cours de l'année écoulée - en particulier dans les établissements fédéraux. Au cours de la période d'un an comprise entre le 31 décembre 1994 et le 31 décembre 1995, le **nombre total des délinquants accusés d'homicide a diminué de 1,7 %**, le nombre de ces délinquants **dans les établissements a augmenté de 3,9 %** et le nombre des délinquants condamnés pour homicide **en liberté sous surveillance dans la collectivité a augmenté de 2,5 %.**

CARACTÉRISTIQUES DES DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR HOMICIDE

Sexe

- Le 31 décembre 1995, le Système de gestion des détenus du SCC a révélé que la **majorité des délinquants condamnés pour homicide** enregistrés à cette date étaient des **hommes (96,5 %)** et **152 (3,5 %)** étaient des **femmes**.

Âge

- Le 31 décembre 1995, l'**âge moyen** des délinquants sous responsabilité fédérale condamnés pour homicide était de près de **42 ans**. Le plus âgé avait **89 ans** et le plus jeune, **20 ans**.

- Le groupe des délinquants condamnés pour homicide vieillit, semble-t-il. L'âge moyen était d'environ **36 ans** au moment de l'admission. Le délinquant le plus âgé à l'admission avait **84 ans** et le plus jeune, **18 ans**.

Origine ethnique

- Le 31 décembre 1995, la **majorité des délinquants condamnés pour homicide (78,3 %) étaient des Blancs.**

- Si l'on compare, pour chaque groupe ethnique, la proportion des délinquants condamnés pour homicide et la proportion de l'ensemble des délinquants, on constate qu'il y avait une **plus grande proportion d'Autochtones** condamnés pour homicide que d'Autochtones par rapport à l'ensemble des délinquants.

Répartition :

. Blancs : **78,3 %** des délinquants condamnés pour homicide contre **77,0 %** de tous les délinquants (une **plus grande proportion** de délinquants condamnés pour homicide);

. Autochtones : **13.4%**des délinquants condamnés pour homicide contre **10,1 %** de tous les délinquants (une **plus grande proportion** de délinquants condamnés pour homicide);

. Noirs : **3,2 %**des délinquants condamnés pour homicide contre **6,0 %**de tous les délinquants (une **moins grande proportion** de délinquants condamnés pour homicide);

. Asiatiques : **1,3 %**des délinquants condamnés pour homicide contre **2,2 %**de tous les délinquants (une **moins grande proportion** de délinquants condamnés pour homicide);

. Autres : **3,9 %**des délinquants condamnés pour homicide contre **3,9 %**de tous les délinquants (la même proportion).

Nature de l'infraction

· Une répartition, par type d'infraction, des délinquants condamnés pour homicide révèle ce qui suit :

642 cas de meurtre au premier degré, ce qui représente **15 %** de tous les délinquants condamnés pour homicide;
2 387 cas de meurtre au deuxième degré, ce qui représente **55 %** de tous les délinquants condamnés pour homicide;
1 289 cas d'homicide involontaire, ce qui représente **30 %** de tous les délinquants condamnés pour homicide;
0 cas d'infanticide, ce qui représente **0,0 %** de tous les délinquants condamnés pour homicide.

III : DÉLINQUANTS SEXUELS

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Voici la revue de fin d'année 1995 des renseignements statistiques qui existent sur les délinquants sexuels alors sous responsabilité fédérale.

SITUATION ACTUELLE

Nombre total de délinquants sexuels

- Le 31 décembre 1995, le Système de gestion des détenus du SCC a révélé qu'il y avait au total **3 875** délinquants sexuels sous responsabilité fédérale, ce qui représentait **17 %** de l'ensemble de la population carcérale sous responsabilité fédérale. Il s'agit toutefois d'une sous-estimation du nombre réel des délinquants sexuels du fait que les systèmes informatiques actuels n'indiquent pas toutes les condamnations antérieures pour infraction sexuelle (p. ex., les condamnations à des peines de ressort provincial) et n'identifient pas les personnes qui ont commis une infraction ayant une composante sexuelle ou celles qui ont commis une infraction sexuelle mais n'ont jamais été condamnées. Un recensement national des délinquants sexuels effectué en mars 1991 a permis de recueillir des données sur tous les délinquants sexuels. On a ainsi constaté que les systèmes informatiques identifient environ 85 % des délinquants sexuels. *Par conséquent, si l'on utilise un facteur de correction de 1 173, on peut estimer que le 31 décembre 1995, il y avait en fait **4 545** délinquants sexuels sous responsabilité fédérale. Ce chiffre rajusté représente environ **20 %** de tous les délinquants sous responsabilité fédérale.*

Délinquants sexuels incarcérés

- Le 31 décembre 1995, il y avait **2 766** délinquants sexuels incarcérés dans des établissements fédéraux, ce qui représente environ **le cinquième (20 %)** de tous les délinquants sous responsabilité fédérale incarcérés. *Si l'on utilise un facteur de correction, on peut estimer que le 31 décembre 1995, il y avait en fait **3 245** délinquants sexuels dans les établissements fédéraux. Ce chiffre rajusté représente **24,0 %** de tous les délinquants sous responsabilité fédérale incarcérés.*

- Environ **553** de ces délinquants sexuels sous responsabilité fédérale étaient incarcérés dans des établissements **à sécurité maximale, 1 876** se trouvaient dans des établissements **à sécurité moyenne** et **329** étaient incarcérés dans des établissements à **sécurité minimale.**

Répartition :
. sécurité minimale : **11,9 %** de tous les délinquants sexuels;
. sécurité moyenne : **67,8 %** de tous les délinquants sexuels;
. sécurité maximale : **20,0 %** de tous les délinquants sexuels.

Délinquants sexuels en liberté sous condition

- Le 31 décembre 1995, il y avait **1 109** délinquants sexuels en liberté sous condition, ce qui représentait environ **12 %** de tous les délinquants sous responsabilité fédérale bénéficiant d'une liberté sous condition. *Si l'on utilise un facteur de correction, on peut estimer que le 31 décembre 1995, il y avait en fait **1 301** délinquants sexuels en liberté sous surveillance dans la collectivité. Ce chiffre rajusté représente environ **14 %** de tous les délinquants sous responsabilité fédérale bénéficiant d'une liberté sous condition.*

Répartition :
.**136, soit 12,3 %,** étaient en semi-liberté;
.**423, soit 38,1 %,** étaient en liberté conditionnelle totale;
.**548, soit 49,4 %,** étaient en liberté d'office.

RÉPARTITION, PAR RÉGION, DES DÉLINQUANTS SEXUELS

- Ce sont les **régions des Prairies et de l'Ontario** qui comptent **le plus** de délinquants sexuels, chacune comptant environ **le quart** de l'ensemble des délinquants sexuels.

- Si l'on compare, pour chaque région, la proportion des délinquants sexuels et la proportion de l'ensemble des délinquants, on constate que, dans la **région du Québec,** la proportion de délinquants sexuels est **moins grande** que la proportion de l'ensemble des délinquants.

- Répartition :
 . Atlantique : **12,4 %** des délinquants sexuels contre **9,8 %**de tous les délinquants (une **proportion plus grande** de délinquants sexuels);
 . Québec : **19,3 %** des délinquants sexuels contre **29,2 %** de tous les délinquants (une **proportion moins grande** de délinquants sexuels);
 . Ontario : **24,7 %** des délinquants sexuels contre **27,1 %** de tous les délinquants (une **proportion moins grande** de délinquants sexuels);
 . Prairies : **28,5 %** des délinquants sexuels contre **20,5 %** de tous les délinquants (une **proportion plus grande** de délinquants sexuels);

. Pacifique : **15,1 %** des délinquants sexuels contre **13,5 %** de tous les délinquants (une **proportion plus grande** de délinquants sexuels).

TENDANCES DANS LA POPULATION DES DÉLINQUANTS SEXUELS

· La population des délinquants sexuels a continué de croître par rapport à l'ensemble de la population des délinquants au cours de l'année écoulée - particulièrement celle des délinquants sexuels en liberté sous condition. Au cours de la période d'un an comprise entre le 31 décembre 1994 et le 31 décembre 1995, le **nombre total de délinquants sexuels a augmenté de 3,4 %**, le nombre de délinquants sexuels **dans les établissements a augmenté de 2,3 %** et le nombre de délinquants sexuels **en liberté sous surveillance dans la collectivité a augmenté de 6,1 %.**

CARACTÉRISTIQUES DES DÉLINQUANTS SEXUELS

Sexe

· Le 31 décembre 1995, le Système de gestion des détenus du SCC a révélé que la **majorité des délinquants sexuels** enregistrés à cette date étaient des **hommes (99,7 %)** et **10 (0,3 %)** étaient des **femmes.**

Âge

· Le 31 décembre 1995, l'**âge moyen** des délinquants sexuels sous responsabilité fédérale était de près de **42 ans.** Le plus âgé avait **85 ans** et le plus jeune, **20 ans.**

· Le groupe des délinquants sexuels vieillit, semble-t-il. L'âge moyen au moment de l'admission était d'environ **40 ans.** Le délinquant sexuel le plus âgé avait **82 ans** au moment de l'admission et le plus jeune, **18 ans.**

Origine ethnique

· Le 31 décembre 1995, la **majorité des délinquants sexuels (76,0 %) étaient des Blancs.**

· Si l'on compare, pour chaque groupe ethnique, la proportion des délinquants sexuels et la proportion de l'ensemble des délinquants, on constate qu'il y avait **une plus grande proportion d'Autochtones** parmi les délinquants sexuels que parmi l'ensemble des délinquants.

Répartition :

. Blancs : **76,0 %** des délinquants sexuels contre **77,0 %** de tous les délinquants (une **moins grande proportion** de délinquants sexuels);

. Autochtones : **16,5 %** des délinquants sexuels contre **10,9 %** de tous les délinquants (une **plus grande proportion** de délinquants sexuels);

. Noirs : **4,4 %** des délinquants sexuels contre **6,0 %** de tous les délinquants (une **moins grande proportion** de délinquants sexuels);

. Asiatiques : **0,5 %** des délinquants sexuels contre **2,2 %** de tous les délinquants (une **moins grande proportion** de délinquants sexuels);

. Autres : **2,6 %** des délinquants sexuels contre **3,9 %** de tous les délinquants (une **moins grande proportion** de délinquants sexuels).

IV : DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR VOL QUALIFIÉ

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Au Canada, sont classés comme étant un vol qualifié : le vol à main armée et le vol avec violence, avec menaces ou avec usage d'une arme. L'introduction par effraction dans l'intention de commettre un vol qualifié n'est pas incluse.

Même si les vols qualifiés représentent moins de **10 %** de tous les crimes violents, les organismes du système de justice pénale recueillent régulièrement des statistiques sur cette infraction, en vue d'en suivre l'ampleur et les tendances.

Voici la revue de fin d'année 1995 des données statistiques qui existent sur les délinquants condamnés pour vol qualifié alors sous responsabilité fédérale.

SITUATION ACTUELLE

Nombre total de délinquants condamnés pour vol qualifié

- Le 31 décembre 1995, le Système de gestion des détenus du SCC a révélé qu'il y avait au total **7 199** délinquants condamnés pour vol qualifié sous responsabilité fédérale, ce qui représentait **le tiers (31,6 %)** de l'ensemble de la population carcérale sous responsabilité fédérale.

Délinquants incarcérés

- Le 31 décembre 1995, il y avait **4 606** délinquants incarcérés pour vol qualifié dans des établissements fédéraux, ce qui représentait **plus du tiers (33,8 %)** de tous les délinquants sous responsabilité fédérale incarcérés.

- Environ **1 277** de ces délinquants sous responsabilité fédérale incarcérés pour vol qualifié se trouvaient dans des établissements **à sécurité maximale, 2 876** étaient incarcérés dans des établissements **à sécurité moyenne** et **406** se trouvaient dans des établissements à **sécurité minimale.**

Répartition :

. sécurité minimale :	**8,8 %** de tous les délinquants condamnés pour vol qualifié;
. sécurité moyenne :	**62,4 %** de tous les délinquants condamnés pour vol qualifié;

. sécurité maximale : **27,7 %** de tous les délinquants condamnés pour vol qualifié.

Délinquants condamnés pour vol qualifié en liberté sous condition

- Le 31 décembre 1995, il y avait **2 593** délinquants condamnés pour vol qualifié se trouvant en liberté sous condition et ils représentaient **28,2 %** de tous les délinquants sous responsabilité fédérale bénéficiant d'une liberté sous condition.

Répartition :
. **505, soit 19,5 %,** étaient en semi-liberté;
. **941, soit 36,3 %,** étaient en liberté conditionnelle totale;
. **1 143, soit 44,1 %,** étaient en liberté d'office.

RÉPARTITION, PAR RÉGION, DES DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR VOL QUALIFIÉ

- Ce sont les **régions du Québec et de l'Ontario** qui comptent **le plus** de délinquants condamnés pour un vol qualifié, chacune comptant, respectivement, un peu plus **du tiers et du quart** de l'ensemble des délinquants condamnés pour vol qualifié.

- Si l'on compare, pour chaque région, la proportion des délinquants condamnés pour vol qualifié et la proportion de l'ensemble des délinquants, on constate que, dans la **région du Québec,** la proportion de délinquants condamnés pour vol qualifié est **plus grande** que la proportion de l'ensemble des délinquants.

- Répartition :
 . Atlantique : **6,5 %** des délinquants condamnés pour vol qualifié contre **9,8 %** de tous les délinquants (une **proportion moins grande** de délinquants condamnés pour vol qualifié);
 . Québec : **38,0 %** des délinquants condamnés pour vol qualifié contre **29,2 %** de tous les délinquants (une **proportion plus grande** de délinquants condamnés pour vol qualifié);
 . Ontario : **23,7 %** des délinquants condamnés pour vol qualifié contre **27,1 %** de tous les délinquants (une **proportion moins grande** de délinquants condamnés pour vol qualifié);
 . Prairies : **18,2 %** des délinquants condamnés pour vol qualifié contre **20,5 %** de tous les délinquants (une **proportion moins grande** de délinquants condamnés pour vol qualifié);
 . Pacifique : **13,6 %** des délinquants condamnés pour vol qualifié contre **13,5 %** de tous les délinquants (environ la même proportion).

TENDANCES DANS LA POPULATION DES DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR VOL QUALIFIÉ

- La population des délinquants condamnés pour vol qualifié a diminué par rapport à l'ensemble des délinquants condamnés pour vol qualifié au cours de l'année écoulée - en particulier dans les établissements fédéraux. Au cours de la période d'un an comprise entre le 31 décembre 1994 et le 31 décembre 1995, le **nombre total des délinquants condamnés pour un vol qualifié a baissé de 2,8 %**, le nombre des délinquants condamnés pour vol qualifié **dans les établissements a augmenté de 4,5 %** et le nombre des délinquants condamnés pour vol qualifié **sous surveillance dans la collectivité a augmenté de 0,3 %.**

CARACTÉRISTIQUES DES DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR VOL QUALIFIÉ

Sexe

- Le 31 décembre 1995, le Système de gestion des détenus du SCC a révélé que la **majorité des délinquants condamnés pour vol qualifié** enregistrés à cette date étaient des **hommes (98,9 %)** et **82 (1 %)** étaient des **femmes.**

Âge

- Le 31 décembre 1995, l'**âge moyen** des délinquants sous responsabilité fédérale condamnés pour vol qualifié était d'environ **35 ans.** Le plus âgé avait **78 ans** et le plus jeune, **19 ans.**

- Le groupe des délinquants condamnés pour vol qualifié vieillit, semble-t-il. L'**âge moyen** au moment de l'admission était d'environ **33 ans.** Le délinquant le plus âgé au moment de l'admission avait **68 ans** et le plus jeune, **16 ans.**

Origine ethnique

- Le 31 décembre 1995, la **majorité des délinquants condamnés pour vol qualifié (81,5 %) étaient des Blancs.**

- Si l'on compare, pour chaque groupe ethnique, la proportion des délinquants condamnés pour vol qualifié et la proportion de l'ensemble des délinquants, on constate qu'il y avait **une proportion un peu plus grande de Blancs parmi les délinquants condamnés pour vol qualifié** que parmi l'ensemble des délinquants.

Répartition :

. Blancs : **81,5 %** des délinquants condamnés pour vol qualifié contre **77,0 %** de tous les délinquants (une **plus grande proportion** de délinquants condamnés pour vol qualifié);

. Autochtones : **9,9 %** des délinquants condamnés pour vol qualifié contre **10,9 %** de tous les délinquants (une **moins grande proportion** de délinquants condamnés pour vol qualifié);

. Noirs : **5,8 %** des délinquants condamnés pour vol qualifié contre **6,0 %** de tous les délinquants (environ la même proportion);

. Asiatiques : **1,2 %** des délinquants condamnés pour vol qualifié contre **2,2 %** de tous les délinquants (une **moins grande proportion** de tous les délinquants condamnés pour vol qualifié);

. Autres : **1,7 %** des délinquants condamnés pour vol qualifié contre **3,9 %** de tous les délinquants (une **moins grande proportion** de délinquants condamnés pour vol qualifié).

V : DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR DES INFRACTIONS LIÉES À LA DROGUE

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Au Canada, sont classés comme des infractions liées à la drogue les infractions à la *Loi sur les aliments et drogues (LAD)* et à la *Loi sur les stupéfiants (LS)*.

Voici la revue de fin d'année 1995 des données statistiques qui existent sur les délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue et se trouvant alors sous responsabilité fédérale.

SITUATION ACTUELLE

Nombre total de délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue

- Le 31 décembre 1995, le Système de gestion des détenus du SCC a révélé qu'il y avait au total **5 310** délinquants sous responsabilité fédérale condamnés pour des infractions liées à la drogue et qu'ils représentaient **près du quart (23,2 %)** de l'ensemble de la population carcérale sous responsabilité fédérale.

Délinquants condamnés pour une infraction liée à la drogue incarcérés

- Le 31 décembre 1995, il y avait **2 590** délinquants incarcérés dans des établissements fédéraux pour des infractions liées à la drogue et ils représentaient environ **le cinquième (19,0 %)** de tous les délinquants sous responsabilité fédérale incarcérés.

- Environ **583** de ces délinquants sous responsabilité fédérale condamnés pour des infractions liées à la drogue étaient incarcérés dans des établissements **à sécurité maximale, 1 570** se trouvaient dans des établissements **à sécurité moyenne et 421** étaient incarcérés dans des établissements **à sécurité minimale.**

Répartition :

. sécurité minimale :	**16,3 %** de tous les délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue;
. sécurité moyenne :	**60,6 %** de tous les délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue;
. sécurité maximale :	**22,5 %** de tous les délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue.

Délinquants en liberté sous condition

- Le 31 décembre 1995, il y avait **2 720** délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue qui se trouvaient en liberté sous condition et ils représentaient **29,5 %** de tous les délinquants sous responsabilité fédérale bénéficiant d'une liberté sous condition.

 Répartition :
 . **328, soit 12,1 %,** étaient en semi-liberté;
 . **1 725, soit 63,4 %,** étaient en liberté conditionnelle totale;
 . **665, soit 24,5 %,** étaient en liberté d'office.

RÉPARTITION, PAR RÉGION, DES DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR DES INFRACTIONS LIÉES À LA DROGUE

- Ce sont les **régions du Québec et de l'Ontario** qui comptent **le plus** de délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue, chacune comptant, respectivement, un peu plus **du tiers et du quart** de l'ensemble des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue.

- Si l'on compare, pour chaque région, la proportion des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue et la proportion de l'ensemble des délinquants, on constate que, dans la **région du Québec,** la proportion de délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue est **plus grande** que la proportion de l'ensemble des délinquants.

- Répartition :
 . Atlantique : **7,7 %** des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue contre **9,8 %** de tous les délinquants (une **proportion moins grande** de délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue);
 . Québec : **38,5 %** des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue contre **29,2 %** de tous les délinquants (une **proportion plus grande** de délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue);
 . Ontario : **27,2 %** des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue contre **27,1 %** de tous les délinquants (environ la même proportion);
 . Prairies : **15,7 %** des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue contre **20,5 %** de tous les délinquants (une **proportion moins grande** de délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue);
 . Pacifique : **10,9 %** des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue contre **13,5 %** de tous les délinquants (une **proportion moins grande** de délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue).

TENDANCES DANS LA POPULATION DES DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR DES INFRACTIONS LIÉES À LA DROGUE

- La population des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue s'est accrue par rapport à l'ensemble des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue au cours de l'année écoulée - en particulier ceux bénéficiant d'une liberté sous condition. Au cours de la période d'un an comprise entre le 31 décembre 1994 et le 31 décembre 1995, le **nombre total des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue a baissé de 3,8 %**, le nombre des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue **dans les établissements a augmenté de 2,0 %** et le nombre des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue **en liberté sous surveillance dans la collectivité a augmenté de 5,5 %**.

CARACTÉRISTIQUES DES DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR DES INFRACTIONS LIÉES À LA DROGUE

Sexe

- Le 31 décembre 1995, le Système de gestion des détenus du SCC a révélé que la **majorité des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue** et enregistrés à cette date étaient des **hommes (97 %)** et **172 (3 %)** étaient des **femmes**.

Âge

- Le 31 décembre 1995, l'**âge moyen** des délinquants sous responsabilité fédérale condamnés pour des infractions liées à la drogue était de près de **36 ans**. Le plus âgé avait **73 ans** et le plus jeune, **20 ans**.

- Le groupe des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue vieillit, semble-t-il. L'**âge moyen** au moment de l'admission était d'environ **35 ans**. Le délinquant le plus âgé au moment de l'admission avait **71 ans** et le plus jeune, **18 ans**.

Origine ethnique

- Le 31 décembre 1995, **la majorité des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue (76,4 %) étaient des Blancs.**

- Si l'on compare, pour chaque groupe ethnique, la proportion des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue et la proportion de l'ensemble des délinquants, on constate qu'il y avait **une proportion un peu plus grande de Blancs,**

de Noirs et d'Asiatiques parmi les délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue que parmi l'ensemble des délinquants.

Répartition :

. Blancs : **76,4 %** des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue contre **77,0 %** de tous les délinquants (environ la même proportion).

. Autochtones : **4,8 %** des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue contre **10,9 %** de tous les délinquants (une **moins grande proportion** de délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue);

. Noirs : **9,2 %** des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue contre **6,0 %** de tous les délinquants (une **plus grande proportion** de délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue);

. Asiatiques : **4,3 %** des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue contre **2,2 %** de tous les délinquants (une **plus grande proportion** de délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue);

. Autres : **5,3 %** des délinquants condamnés pour des infractions liées à la drogue contre **3,9 %** de tous les délinquants (environ la même proportion).

VI : TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

RÉPARTITION DES DÉLINQUANTS SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE, SELON LA SITUATION

	FIN DE L'ANNÉE			INCARCÉRÉS		EN LIB. SOUS COND. DANS LA COLLECTIVITÉ	
		NBRE	(%)	NBRE	(%)	NBRE	(%)
HOMICIDE :							
	1994	4 393	(20,0)	2 896	(65,9)	1 497	(34,1)
	1995	4 318	(18,9)	2 784	(64,5)	1 534	(35,5)
INFRACTION SEXUELLE :							
	1994	3 748	(16,9)	2 703	(72,1)	1 045	(27,9)
	1995	3 875	(17,0)	2 766	(71,3)	1 109	(28,7)
VOL QUALIFIÉ :							
	1994	7 408	(33,5)	4 824	(65,1)	2 584	(34,9)
	1995	7 199	(31,6)	4 606	(63,9)	2 593	(36,1)
DROGUE :							
	1994	5 117	(23,1)	2 540	(49,6)	2 577	(50,4)
	1995	5 310	(23,3)	2 590	(48,8)	2 720	(51,2)

RÉPARTITION DES DÉLINQUANTS SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE, SELON LE NIVEAU DE SÉCURITÉ

	FIN DE L'ANNÉE	NBRE (%)	MINIMALE %	MOYENNE %	MAXIMALE %
HOMICIDE :					
	1994	2 896 (21,8)	11,6	55,2	33,2
	1995	2 784 (20,5)	13,1	56,3	29,7
INFRACTION SEXUELLE :					
	1994	2 703 (20,0)	11,6	66,0	22,4
	1995	2 766 (20,3)	11,9	67,8	20,0
VOL QUALIFIÉ :					
	1994	4 824 (36,3)	8,1	63,4	28,5
	1995	4 606 (33,8)	8,8	62,4	27,7
DROGUE :					
	1994	2 540 (19,1)	16,4	61,0	22,6
	1995	2 590 (19,0)	16,3	60,6	22,5

RÉPARTITION DES DÉLINQUANTS SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE, SELON LE TYPE DE MISE EN LIBERTÉ

	FIN DE L'ANNÉE	NBRE (%)	SEMI-LIBERTÉ %	LIBÉR. COND. TOTALE %	LIBÉR. D'OFFICE %
HOMICIDE :					
	1994	1 497 (17,0)	14,4	79,7	5,9
	1995	1 534 (16,7)	13,8	79,1	7,0
INFRACTION SEXUELLE :					
	1994	1 045 (12,0)	15,2	42,0	42,7
	1995	1 109 (12,1)	12,3	38,1	49,4
VOL QUALIFIÉ :					
	1994	2 584 (29,3)	21,6	41,5	36,7
	1995	2 593 (28,2)	19,5	36,3	44,1
DROGUE :					
	1994	2 577 (29,2)	14,9	64,9	20,2
	1995	2 720 (29,6)	12,1	63,4	24,5

RÉPARTITION DES DÉLINQUANTS SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE, SELON LA RÉGION

	ATLANTIQUE %	QUÉBEC %	ONTARIO %	PRAIRIES %	PACIFIQUE %
HOMICIDE :	6,7	27,2	29,7	18,6	17,8
INFRACTION SEXUELLE :	12,4	19,3	24,7	28,5	15,1
VOL QUALIFIÉ :	6,5	38,0	23,7	18,2	13,6
DROGUE :	7,7	38,5	27,2	15,7	10,9
TOTAL :	9,8	29,2	27,1	13,5	27,1

(au 31-12-1995)

RÉPARTITION DES DÉLINQUANTS SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE, SELON LE SEXE

	NBRE	%	HOMMES %	FEMMES % (NBRE)
HOMICIDE :	4 166	18,9	96,5	3,5 (152)
INFRACTION SEXUELLE:	3 875	17,0	99,7	0,3 (10)
VOL QUALIFIÉ :	7 199	31,6	98,9	1,1 (82)
DROGUE :	5 310	23,3	96,8	3,2 (172)

(au 31-12-1995)

RÉPARTITION DES DÉLINQUANTS SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE, SELON L'ÂGE MOYEN

	FIN DE L'ANNÉE	SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE	AU MOMENT DE L'ADMISSION
HOMICIDE :			
	1994	42 ANS (18-89)	36 ANS (16-87)
	1995	42 ANS (20-89)	36 ANS (18-84)
INFRACTION SEXUELLE :			
	1994	41 ANS (19-86)	39 ANS (15-85)
	1995	42 ANS (20-85)	40 ANS (18-82)
VOL QUALIFIÉ :			
	1994	34 ANS (16-78)	31 ANS (16-65)
	1995	35 ANS (19-78)	33 ANS (18-68)
DROGUE :			
	1994	36 ANS (18-81)	34 ANS (17-74)
	1995	36 ANS (20-73)	35 ANS (18-71)

RÉPARTITION DES DÉLINQUANTS SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE, SELON L'ORIGINE ETHNIQUE

	BLANCS %	AUTOCH-TONES %	NOIRS %	ASIATI-QUES %	AUTRES %
HOMICIDE :	78,3	13,4	3,2	1,3	3,9
INFRACTION SEXUELLE :	76,0	16,5	4,4	0,5	2,6
VOL QUALIFIÉ :	81,5	9,9	5,8	1,2	1,7
DROGUE :	76,4	4,8	9,2	4,3	5,3
TOTAL :	77,0	10,9	6,0	2,2	3,9

(au 31-12-1995)

SOL.GEN CANADA LIB/BIBLIO
0000005626

Storage

HV 7415 M69h 1995 F
Délinquants condamnés pour
un homicide, une infraction
sexuelle, un vol qualifié

DATE DUE

GAYLORD			PRINTED IN U.S.A.